

le GARD

www.gard.fr



LE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
LA LECTURE PUBLIQUE
(2013 - 2016)

La nouvelle dénomination du service de lecture publique du Département, Direction du Livre et de la Lecture [DLL], redonne sa place pleine et entière à la lecture publique.

Les nouveaux usages des citoyens, le développement des technologies de l'information, le changement du paysage administratif avec l'émergence des intercommunalités ont rendu nécessaire la réactualisation des missions de la DLL / Conseil général du Gard. Les modalités d'intervention sur le territoire en matière de lecture publique (maillage du territoire, accompagnement du réseau, formation, action culturelle) doivent être clairement orientées au bénéfice d'un service public de la lecture, et d'un réseau de proximité de qualité.

La formalisation d'un nouveau schéma départemental est aujourd'hui nécessaire, pour affirmer la volonté du Conseil général de poursuivre l'effort en faveur de la lecture publique, en termes de médiation sociale et d'aménagement du territoire, de qualité de vie du citoyen.

Cette volonté a déjà été affirmée au cours des deux plans départementaux de la lecture publique (PDLP) précédents. Mais les dispositifs d'aide aux communes sont devenus inadaptés et nécessitent un recentrage qui fait l'objet du Schéma départemental de la lecture publique 2013-2016 :

- Le schéma favorisera une meilleure lisibilité des actions du Département
- Il sera soumis à évaluation : objectifs de développement pluriannuels

Le cadre du schéma départemental

Cette réactualisation se trouve en cohérence avec :

- La politique nationale en matière de lecture publique
- Le projet politique du Conseil général : rendre un meilleur service au citoyen gardois, déjà formalisé dans divers schémas départementaux, mieux associer les usagers et les citoyens grâce à une démarche concertée et participative
- Le projet de service DLL validé par l'Assemblée départementale.
- La mise en place de la mission d'évaluation au sein du Conseil général, destinée à prendre en compte les attentes des citoyens gardois.
- La consultation des bibliothèques partenaires du réseau DLL.

Il s'appuie :

- Sur les lois :
 - De décentralisation de 1982 : n° 82-213 du 2 mars 1982, article 23 « *Le Conseil général apporte son aide aux communes qui le demandent son soutien à l'exercice de leurs compétences* »
 - Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, art. 61 « *Les communes ou groupements de communes font fonctionner les bibliothèques municipales...* »
 - La réforme territoriale issue de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010.
- Sur les textes fondateurs de la lecture publique :
 - Manifeste de l'Unesco : « *la bibliothèque publique est par excellence le centre d'information local où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations. Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de religion, de nationalité, de langue ou de conditions sociale* »
 - charte des bibliothèques (1991) : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu, et contribuer au progrès de la société (art. 5)* »

Les objectifs

Objectifs politiques

La recherche d'un meilleur service au citoyen gardois en termes de lecture publique, le développement de bibliothèques de proximité de qualité vers des lieux de socialisation et de cohésion sociale au sein de la cité, l'enrichissement d'actions envers des publics ciblés par les priorités départementales, la mise en valeur de notre patrimoine local sont pris en compte dans nos objectifs politiques :

Réduire les inégalités sociales et culturelles dans notre département

- ▶ Par des actions envers tous les publics facilitant l'accès à la lecture publique pour tous grâce à une amélioration et à une diversification de notre offre documentaire dans une logique de mutualisation des moyens et de coopération territoriale. Un axe est déjà engagé par le prêt de documents neufs aux collectivités en conformité avec notre et leur politique documentaire. Nous devrions d'ici 2016 faciliter la création de bibliothèques « tête de réseau » dans une cohérence territoriale d'offre documentaire en tout genre, bibliothèques autour desquelles pourront se mutualiser les moyens de bibliothèques « réseaux » et faciliter ainsi l'échange et le transport de documents.
- ▶ Des interventions auprès de publics cibles (petite enfance, adolescent, personnes âgées, personnes handicapées) sont à encourager en améliorant et développant des interventions adaptées sur les territoires de lecture publique, soit en partenariat avec les collectivités, soit directement auprès des structures d'accueil (crèches, RAM, collèges, maisons de retraite....)
- ▶ Renforcer des actions de solidarité auprès de publics fragiles. Des actions notamment au Foyer départemental de l'enfance, à la Maison d'arrêt de Nîmes sont à poursuivre. Des partenariats avec des travailleurs sociaux et le milieu scolaire sont à accentuer pour permettre à des publics en difficulté d'accéder à la lecture en s'adaptant à leurs besoins, de lutter au plus tôt contre l'illettrisme et de participer à leur insertion sociale.

L'accès à la lecture passe également par le développement des nouvelles technologies. Davantage de supports écrits, vidéos, audio sont accessibles sur le numérique. L'existence des réseaux sociaux sont également à prendre en compte. Proposer les services du portail internet (sélection de documents, animations, formations) aux communes qui ne peuvent s'équiper, c'est réduire la fracture numérique.

Réduire les inégalités territoriales et participer à l'aménagement du territoire

- ▶ Des bibliothèques du XXIème siècle sont à proposer sur l'ensemble du territoire. Pour cela un effort doit être mis sur la mise en réseau informatique des bibliothèques. L'aménagement de ces structures doit aussi prendre en compte le développement durable. Nous devons contribuer au développement de bibliothèques intégrant des normes respectueuses de l'environnement (HQE...)
- ▶ Des bibliothèques comme lieux de vie, d'échanges et de propositions multiservices sont à encourager : notre département à connotation rurale a vu disparaître dans ses villages des lieux de rencontre (services publics, entreprises, commerces ...). La bibliothèque reste quelquefois le seul lieu public et souvent gratuit. Nous devons aider ces bibliothèques à continuer d'exister tout en s'adaptant aux nouveaux besoins des lecteurs.
- ▶ Se doter d'un réseau de proximité de qualité : plus de 50 % des lieux de lecture sont considérés selon les normes de l'ADBDP (Association des bibliothèques départementales de prêt) comme point lecture ou dépôt (cf. annexe 1). Nous devons d'ici 2016 inverser ce chiffre et avoir sur notre département plus de 50 % de lieux de lecture considérées comme bibliothèques. Pour ce faire, nous devons encourager la professionnalisation du personnel bénévole ou salarié de ces structures. L'accès à la formation doit être facilité soit directement auprès de la DLL (actions de formation) soit en aidant la collectivité à financer la formation du personnel en vue de créer un poste qualifié. L'aide à l'emploi d'un poste de catégorie B de la filière culturelle est à reconduire auprès des EPCI pour leur permettre de créer un poste pérenne de professionnel de bibliothèque. Les bâtiments, le mobilier, l'aménagement doivent aussi permettre de restructurer ces lieux en bibliothèque de proximité de qualité.

Notre département possède une richesse patrimoniale. Nous devons permettre à chacun d'y avoir accès.

Œuvrer à la conservation patrimoniale aussi bien par la mise en valeur des collections spécifiques que des bâtiments liés à l'histoire locale

- ▶ Mettre en valeur des collections spécifiques : notre collection est riche de documents rares (livres d'artistes, fond local ...). Nous devons permettre à chaque Gardois de découvrir ces collections. Des actions déjà engagées par la DLL (Tirage limité...) sont à poursuivre et une aide notamment par le biais des prêts de documents neufs de fonds local doit être proposée aux collectivités. Le partenariat avec des structures départementales (Musée d'art sacré, les Archives départementales, le Pont du Gard...) devrait pouvoir être renforcé.
- ▶ Favoriser la rénovation architecturale de bâtiments faisant sens dans la mémoire locale et pouvant accueillir des lieux multiservices.

Favoriser une meilleure lisibilité des actions du Département

- ▶ La structuration des UTLP (unité territoriale de lecture publique) contribue à l'aménagement de notre territoire. Le rôle d'expert de la DLL auprès des élus locaux ou des professionnels (bibliothèques, éducation nationale...) doit être reconnu sur l'ensemble du territoire tant au niveau de la création d'une bibliothèque, de la professionnalisation du personnel que de la promotion des collections.
- ▶ Des aides plus adaptées doivent être proposées autant en fonctionnement qu'en investissement (cf. annexe 2 : les aides).
- ▶ Un partenariat doit être renforcé : la bibliothèque est au croisement de politiques culturelles. La mise en œuvre de notre action doit s'inscrire dans une convention avec le Maire et/ou le Président de la communauté de communes ou d'agglomération. Le soutien au public cible ou fragile doit être contractualisé avec les différentes structures d'accueil.

Construire un schéma évolutif

Notre action doit pouvoir s'adapter aux évolutions territoriales. Des évaluations régulières de notre action devront nous permettre de répondre au mieux aux objectifs politiques définis ainsi qu'aux besoins et attentes de la population.

Objectifs stratégiques

La recherche d'un meilleur service au citoyen gardois en termes de lecture publique passera par les objectifs suivants :

Aménager le territoire en structurant les UTLP, en encourageant la mise en commun de ressources et la mutualisation des services

- ▶ Mettre en réseau les bibliothèques, en particulier grâce au développement d'établissements structurants « médiathèques tête de réseau », rendant aux bibliothèques de proximité sur leur territoire le même service que celui de la DLL sur l'ensemble du département (large fonds de documents disponibles, personnels professionnalisés, prêt régulier aux petites bibliothèques, point relais des navettes de la DLL)
- ▶ Se doter d'un réseau de proximité de qualité : beaucoup de petites bibliothèques offrent peu de services et ne sont pas en mesure de proposer un réel service de lecture publique incluant de nouvelles technologies aux Gardois, compte tenu de leur catégorie (cf. annexe 1). Il s'agit pour le Gard et la DLL de mettre à niveau les points de lecture, afin qu'ils offrent un service minimum de façon égale sur l'ensemble du département, et d'impulser la création ou la rénovation des bibliothèques de niveau 2 et 3 afin qu'elles puissent être des partenaires de la DLL pour la mise en réseau.
- ▶ Enfin les bibliothèques de niveau 1 des villes de plus de 10 000 habitants sont des « bibliothèques associées »

Encourager et proposer de nouveaux services offerts par les nouvelles technologies de l'information

- ▶ Accès aux ressources en ligne, didacticiels, au portail, au catalogue et aux formulaires en ligne de la DLL
- ▶ Encourager les actions envers nos publics cibles
- ▶ Développer des actions de solidarité auprès des publics fragilisés
- ▶ Agir en transversalité avec le secteur social.

Mettre en valeur des collections spécifiques

- ▶ Livres d'artistes
- ▶ Expositions
- ▶ Thématiques d'actualité ou pérennes

Renforcer les impacts économiques

- ▶ Création d'emplois (lutter contre la désertification)
- ▶ Economie du livre (cf. réseau des librairies indépendantes)
- ▶ Economie du spectacle vivant et des biens culturels
- ▶ Economie locale (hôtellerie, restauration, tourisme, transport)

Objectifs opérationnels

Aménager le territoire en structurant les UTLP, en encourageant la mise en commun de ressources et la mutualisation des services

- ▶ Sensibiliser les élus dans l'appropriation de la lecture publique dans leurs projets politiques : en termes d'aménagement du territoire, de solidarité sociale, dans l'accompagnement des projets de lutte contre l'illettrisme, l'exclusion ... les bibliothèques peuvent être des atouts.
- ▶ Mutualiser les ressources, mise à disposition d'espaces à l'intérieur de la bibliothèque pour un service « territorial ».
- ▶ Evaluer les équipements en termes de maillage du territoire, repérer les manques, conforter les équipements qui existent déjà.
- ▶ Développer des réseaux de bibliothèques conformes aux préconisations de l'Etat en termes de surface, de budget, de personnels qualifiés, d'offres documentaires
- ▶ Faire évoluer qualitativement les bibliothèques de niveaux 4 et 5 (points lecture et dépôts
- ▶ Coopérer avec les bibliothèques actuellement hors réseau en créant un label de bibliothèque associée rendant caduc l'ancien seuil de population de 10 000 habitants.
- ▶ Inciter les bibliothécaires salariés ou volontaires à suivre des formations qualifiantes ou diplômantes dispensées par la DLL ou des organismes de formation agréés.
 - Aider à la professionnalisation des structures existantes par la création d'emploi de personnes qualifiées
 - Préconiser un nombre plus important de bibliothécaires formés, qualifiés, salariés en particulier dans le cadre d'un projet communautaire

Réduire les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture

- ▶ Offrir des accès aux ressources en ligne
- ▶ Encourager et proposer les nouveaux services offerts par les technologies de l'information afin de lutter contre la fracture sociale et améliorer la qualité de la vie de tous les Gardois
- ▶ Faire des bibliothèques des lieux de vie, d'échanges et de propositions multiservices au-delà du prêt de documents
- ▶ Améliorer et diversifier l'offre documentaire dans une logique de mutualisation des moyens et de coopération territoriale
- ▶ Améliorer et développer les interventions adaptées sur le territoire de lecture publique
- ▶ Développer des actions de solidarité auprès des lieux d'accueil des publics cibles du Conseil général (crèches, RAM, espaces jeunes, centres sociaux, maisons de retraite...
- ▶ Développer des actions de solidarité en particulier auprès des publics fragilisés
- ▶ Renforcer le partenariat entre bibliothèques, avec le milieu scolaire notamment les collèges
- ▶ Améliorer la qualité des bibliothèques communales de proximité et faire émerger des médiathèques par les préconisations DLL

Actions – prestations de la DLL

- ▶ Bonifier les initiatives intercommunales en proposant des services différenciés par convention avec le réseau
- ▶ Apporter un soutien financier plus incitatif à l'investissement

Sensibiliser les élus des territoires à s'approprier la lecture publique dans un projet politique.

Résultats

Evaluer les équipements et le maillage de la DLL sur le département

	Actions	Cible à atteindre
1	Contribuer à la construction et l'aménagement de médiathèques	1 / an
1	Densifier le réseau départemental de médiathèques de proximité et de qualité	2/3 des bibliothèques de niveau 1, 2 et 3
1	Conseiller les collectivités locales	60 / an
2	Contribuer à la professionnalisation par la création de poste de professionnels intercommunaux	2 / an
2	Former les bibliothécaires locaux	560 jours /stagiaires par an 44 journées de formation / an
3	Créer des manifestations départementales, outil de conquête des nouveaux publics et soutien aux livres, à la musique et au cinéma	4 manifestations / an 35 structures partenaires
3	Mettre en marche la démocratisation culturelle en particulier en direction des jeunes	1 000 spectateurs / an 60 % des non-inscrits dans les bibliothèques
4	Contribuer à l'informatisation et au développement des ressources en ligne	85 % des bibliothèques informatisées
5	Contribuer à la constitution des collections	10 bibliothèques aidées / an
5	Compléter l'offre documentaire des bibliothèques	200 000 prêts / an

Pièces jointes :

- Annexe 1 : normes ADBDP
- Annexe 2 : les aides
- Annexe 3 : les contrats

Annexe 1

Catégories ADBDP*	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Rapport SLL	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / hab.	1 € / hab.	0.50 € / hab.	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h / semaine	8h / semaine	4h / semaine		
Personnel	1 agent cat. B fil. Culturelle / 5 000 hab.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0.07 m ² / hab. 100 m ²	0.04 m ² / hab. 50 m ²	25 m ²		

* typologie ADBDP (Association des directeurs de BDP)

Ces normes retenues par l'ensemble des bibliothèques départementales, bien qu'inférieures aux préconisations de la D.R.A.C (direction régionale des affaires culturelles) constituent des minima.